

## Questions et réponses

### Fusion

#### Est-ce que la Canada Vie a pris le contrôle de la London Life et de la Great-West ou les a acquises?

Non. Great-West Lifeco Inc. est la société mère de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. La fusion signifie que les trois compagnies et deux sociétés de portefeuille formeront une seule compagnie de plus grande taille, qui continuera d'exercer ses activités sous le nom de Canada Vie. Great-West Lifeco Inc. continuera d'être la société mère.

#### Quel est le nom des deux sociétés de portefeuille qui participent à la fusion?

Groupe d'assurances London Inc. et Corporation Financière Canada Vie.

#### Quels sont les avantages de la fusion?

La fusion nous positionne pour notre croissance future, pour nous permettre de continuer de répondre aux besoins de nos conseillers et clients. La fusion :

- Améliore l'efficacité de notre exploitation et simplifie notre structure de capital, ce qui permettra une utilisation plus efficace du capital
- Simplifie notre structure de gouvernance et améliore notre capacité de réaction aux changements, notamment en matière d'affaires, de capitaux, de finance, de réglementation et de comptabilité, dans un environnement en évolution rapide
- En regroupant les comptes de participation ouverts canadiens des trois compagnies en un compte de participation ouvert canadien plus important, nous pouvons mieux diversifier les risques et réduire les frais réglementaires et les frais de gestion.

#### Quelle incidence aura la fusion sur mon droit de vote?

Votre droit de vote pour l'une des trois compagnies sera maintenu à titre de droit de vote dans la compagnie fusionnée. Tout titulaire de police détenant une police avec droit de vote auprès de plus d'une compagnie visée par la fusion avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aura un seul droit de vote à l'égard de la compagnie fusionnée.

La fusion diminuera aussi quelque peu la pondération relative du vote d'un titulaire de police à l'égard de la compagnie fusionnée plus grande comparativement à la pondération dans une ou plusieurs des compagnies visées par la fusion. Toutefois, selon le nombre total de titulaires de police détenant un droit de vote de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie avant la fusion proposée, une telle dilution est minime.

Est-ce que je dois transformer mes polices de la Great-West ou de la London Life en vigueur en produits de la Canada Vie? Est-ce que je dois prendre des mesures à l'égard de mes polices en vigueur?

Non, vous n'avez pas à prendre de mesures à l'égard de vos polices en vigueur. Toutes les polices et tous les contrats existants resteront inchangés à la suite de la fusion. La différence est que le nom de l'émetteur de la police sera remplacé par Canada Vie.

La fusion donnera-t-elle lieu à des fermetures de bureaux?

Non. Aucune fermeture de bureau n'est prévue en raison de la fusion.

## Produits individuels

### Assurance vie avec participation

Quelle sera la stratégie de placement pour le compte de participation ouvert combiné?

Les stratégies de placement pour les comptes de participation actuels sont sensiblement les mêmes.

Ainsi, après la fusion, une stratégie de placement unique sera utilisée pour le compte de participation combiné. Celle-ci sera cohérente et en accord avec les stratégies de placement actuelles.

Quelle sera l'incidence du regroupement des comptes de participation sur le transfert au compte des actionnaires (applicable uniquement aux polices du bloc ouvert)?

Immédiatement après la fusion et le regroupement des comptes de participation ouverts, la distribution totale des profits aux actionnaires sera harmonisée à 2,5 %, ce qui correspond à la distribution actuelle aux actionnaires pour les comptes de participation de la Great-West et de la London Life. Toutefois, la distribution effectuée en 2018 par la Canada Vie au compte des actionnaires correspond à 2,84 %. Par conséquent, les propriétaires de police avec participation du compte de participation ouvert de la Canada Vie d'avant la fusion verraient leurs participations augmenter d'environ 0,3 % comparativement à ce qu'ils recevraient si la fusion n'avait pas lieu (toutes choses étant égales par ailleurs).

Quels sont les avantages d'un compte de participation combiné plus important?

Le fait de combiner les comptes de participation ouverts canadiens nous permettra de simplifier la manière dont nous traitons les nouvelles affaires d'assurance vie avec participation. En passant de trois comptes à un seul, nous pourrions aussi éliminer les fonctions redondantes et réduire les coûts. Il nous sera aussi plus facile de diversifier les risques et de réduire les frais de gestion et nous pourrions être en mesure de verser des participations semblables, ou légèrement supérieures, à celles qu'auraient procurées les trois comptes distincts.

De quelle façon les montants découlant d'économies de coûts seront-ils attribués au compte de participation et au compte des actionnaires?

Le regroupement des comptes de participation ouverts permet d'établir un compte de participation ouvert canadien plus important, ce qui rend possible une meilleure diversification des risques, de même que la réduction des frais réglementaires et des frais de gestion s'y rattachant.

L'affectation des dépenses au compte des titulaires de police avec participation et au compte des actionnaires sera cohérente et en accord avec les politiques actuelles en matière de gestion des comptes de participation. Ainsi, les montants découlant d'économies de coûts qui peuvent être distribués sous forme de participations aux titulaires de polices seront pris en compte dans le calcul des participations dans le cadre du processus d'examen du barème des participations normal, exactement comme si nous n'avions pas regroupé les comptes de participation.

Bien qu'aucune évaluation des répercussions financières des avantages liés à la diversification n'ait été effectuée, on ne s'attend pas à ce qu'ils aient une incidence significative sur les participations des titulaires de police.

### [Qu'arrivera-t-il aux participations des titulaires de police actuels à la suite de la fusion?](#)

La fusion n'aura pas de répercussions négatives sur les participations pour les titulaires de police en vigueur. Tout montant distribué du compte de participation sous forme de participation aux propriétaires de police est réparti parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables, comme l'année d'établissement de la police, les périodes au cours desquelles les primes, les garanties ou les hypothèses d'établissement des taux étaient semblables, les types de régimes, les catégories de risque de base ou l'âge à l'établissement. Le montant crédité à chaque police d'un groupe de participation variera. Il est possible qu'une police ne reçoive pas de participation si, par exemple, le groupe de polices auquel elle appartient est jugé ne pas avoir contribué aux bénéfices du compte de participation.

Pour les résultats techniques non liés aux placements (mortalité, déchéance, autres), il n'y aura pas de changement quant à la classe de participations comme suite de la fusion.

Pour les résultats techniques liés aux placements, tout écart transitoire qui subsiste au moment du regroupement des comptes de participation ouverts canadiens continuera de se refléter dans les calculs des TIBP pour les classes de participation auxquelles ces soldes sont attribués au moyen d'un tableau établi au moment de la fusion.

### [La Great-West, la London Life et la Canada Vie offrent des taux d'intérêt du barème des participations \(TIBP\) différents. Quels seront les TIBP pour le compte de participation ouvert combiné pour les polices en vigueur?](#)

Après la fusion et le regroupement des comptes de participation ouverts canadiens, les TIBP continueront d'être différents pour les polices établies avant la fusion pour les comptes de participation (ouverts) de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Immédiatement après la fusion et le regroupement des comptes de participation, les TIBP pour les polices de la London Life, de la Great-West et de la Canada Vie (ouverts) demeureront de 5 %, de 5,25 % et de 5,25 % respectivement. Les TIBP pour ces blocs et les participations à verser aux propriétaires d'une police avec participation en général continueront d'être mis à jour à l'avenir de manière à refléter l'évolution des résultats techniques dans le cadre du processus d'examen du barème des participations normal suivant la fusion.

Actuellement, une stratégie de placement commune est mise en œuvre pour les comptes de participation. Cependant, les résultats de placement passés continuent d'être intégrés dans le barème des participations pour ces polices en vigueur.

Avec le temps, et à mesure que l'incidence des résultats passés diminuera, nous nous attendons à un rapprochement des TIBP.

Il est important de noter que nous nous attendons à un rapprochement des TIBP au sein du compte combiné, car nous appliquerons une stratégie de placement unique cohérente et en accord avec les stratégies de placement actuelles.

### Les montants des excédents sont différents pour chaque compte de participation ouvert canadien. Qu'arrivera-t-il aux excédents après la fusion?

L'excédent de chacun des comptes de participation canadiens ouverts sera regroupé en un seul excédent provisionnant le nouveau compte de participation ouvert canadien combiné. L'excédent continuera d'être utilisé de la même façon. L'excédent est conservé dans le compte de participation pour différentes raisons, notamment pour provisionner la croissance des affaires nouvelles et pour offrir force et stabilité au compte de participation et à l'égard de ses opérations courantes. L'unique excédent combiné permettra de provisionner les polices en vigueur antérieurement à la fusion et les nouvelles polices établies ultérieurement à la fusion.

En regroupant les comptes de participation, les excédents attribués à chacun des comptes de participation d'avant la fusion seront regroupés en un seul bilan excédentaire qui soutiendra les besoins en capitaux du nouveau compte de participation combiné (qui comprendra les polices en vigueur d'avant la fusion et les nouvelles polices établies après la fusion).

Actuellement, les excédents des comptes de participation ouverts canadiens de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie sont maintenus à des niveaux qui dépassent les exigences réglementaires minimales en matière de capital applicables à chacune des compagnies. En conséquence, l'excédent du compte de participation ouvert canadien combiné découlant du regroupement des comptes de participation ouverts canadiens satisfera aux exigences réglementaires minimales en matière de capital de l'entité fusionnée et les dépassera.

## Assurance vie sans participation

### Comment les renouvellements d'assurance temporaire seront-ils effectués après le passage à la gamme de produits d'assurance de la Canada Vie?

Les polices d'assurance temporaire en vigueur de la London Life et de la Great-West continueront de se renouveler comme le produit initial, mais avec la Canada Vie. Les avis relatifs aux polices seront mis à jour pour refléter la Canada Vie à l'avenir.

### Comment les transformations d'assurance temporaire seront-elles effectuées après le passage à la gamme de produits d'assurance de la Canada Vie?

Qu'elles aient été initialement établies par la London Life, la Great-West ou la Canada Vie, toutes les polices d'assurance temporaire en vigueur pourraient être transformées en produits offerts par la Canada Vie pour la transformation, sous réserve des critères d'admissibilité.

## Gestion du patrimoine

### Qu'advient-il mes polices existantes de la Great-West et de la London Life?

Les polices existantes de la Great-West et de la London Life demeureront intactes et inchangées à la suite de la fusion.

### Si j'ai une police de la Great-West ou de la London Life, comment puis-je accéder aux nouveaux produits de la Canada Vie?

Si vous souhaitez effectuer un transfert d'une police existante de la Great-West ou de la London Life vers une nouvelle police de la Canada Vie, communiquez avec votre conseiller pour obtenir plus de renseignements.

### La fusion a-t-elle une incidence sur votre offre pour clients à valeur nette élevée?

Notre offre pour clients à valeur nette élevée est maintenue. Après la fusion, les règles régissant le regroupement des actifs du ménage permettraient le regroupement d'actifs de toute la compagnie fusionnée.

### Les frais diminueront-ils en raison de la fusion?

Après la fusion, nous aurons la possibilité d'examiner le grand nombre des fonds offerts et de fusionner les mandats similaires. En réalisant des gains en matière d'efficacité, nous pourrions être en mesure de réduire les frais et de générer de meilleurs rendements.